Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Trois restaurants vauclusiens remportent un chèque de 1 500€



Le bordelais fait escale en capitale du Rhône ! Le Cos d'estournel, domaine viticole en Gironde, a renversé une partie des bénéfices de la vente de son millésime 2019 à l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih). Parmi les 65 établissements français sélectionnés, 3 restaurants vauclusiens ont ainsi pu bénéficier d'une enveloppe de 1 500€.

«J'ai fait le choix d'orienter notre aide vers les nouveaux établissements récemment ouverts, et donc les plus vulnérables », explique Michel Reybier, propriétaire du château Cos d'estournel. Au total, 100 500€ ont été dédiés à la restauration traditionnelle française, sous forme de dons.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Patrice Mounier, président de l'Umih Vaucluse, ne cache pas son enthousiasme : « C'est une idée formidable. Nous nous sommes rendus compte de la force fédératrice du vin mais également de son impact sur les ventes au sein d'un établissement. Je ne connaissais pas forcement le Cos d'estournel, mais j'ai été convaincu par l'étendue de ces vignes et le rayonnement de ses établissements hôteliers. »

Qui sont les chanceux ?

Trois restaurants vauclusiens se sont distingués à l'issue du processus de sélection : le Café du progrès à Menerbes, l'Estanquet à Pernes-les-Fontaines et l'Oiseau à Avignon. Les entrepreneurs ont été jugés sur la base de trois critères : l'ouverture récente de leur restaurant, le prix de leur carte (inférieur ou égal à 35€) et leur sensibilité aux vins. Le domaine souhaitait avant tout aider les établissements apportant une attention particulière aux vins, que ce soit par le conseil d'un sommelier, par un menu en accord mets/vins ou une sélection travaillée.

Pour Laurent Givaudon, propriétaire de l'Estanquet, ce don sonne comme une bouffée d'oxygène. « Nous avons été contraints de jeter beaucoup de produits périmés. Sept mois de fermeture, c'est très long. D'autant plus que les assureurs ont été aux abonnés absents. Cette aide nous permettra de remettre la machine en route et de compenser cette perte de stock. » Même son de cloche pour Julie Wawrzyniak, propriétaire du restaurant l'Oiseau : « beaucoup de produits ont terminé à la poubelle comme nos boissons. Nous utiliserons cette aide financière pour refaire la cave ». Même si la restauratrice propose des vins locaux à sa clientèle, le projet reste un clin d'œil au domaine bienfaiteur et à son amour pour les vignes.

Madame Chevier, propriétaire du restaurant Café du progrès, affectera plutôt les 1 500€ à l'achat d'équipements de cuisine. « Nous allons investir dans du nouveau matériel afin de nous parer à toutes les éventualités et diversifier notre offre. Tout est devenu incertain, il vaut mieux optimiser nos procédés et nos matières premières avec des équipements qui permettent une meilleure conservation des produits. » Le restaurant, composé également d'un tabac jugé comme étant essentiel, n'a pas fait l'objet de fermeture totale durant le confinement. Une aubaine pour les commerçants qui ont pu maintenir les liens sociaux au sein du village.

Le vin bordelais se parade en vallée du Rhône

« C'est un peu bizarre de fêter le bordelais dans la capitale du Rhône, mais nous ne sommes pas racistes ! La Provence est une terre ou peu de Bordelais s'égarent, nous allons le rectifier », ironise Estelle Sementery, responsable commerciale Europe du Cos d'estournel. En limitant le dispositif d'aide aux restaurants proposant une tarification égale ou inférieure à 35 euros, le domaine entend ainsi toucher l'ensemble de la restauration traditionnelle française.

A la question d'une potentielle opération de séduction pour charmer la clientèle sudiste et multiplier les coupures presses, Estelle réplique par l'engagement du domaine. « Les vins que nous proposons à la vente sont relativement coûteux. Dans le cadre de cette démarche, nous avons pourtant ciblé des restaurateurs affichant des prix plus abordables avec un tout autre positionnement. Nous avons

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

simplement voulu être présent dans ces moments difficiles. II s'agit d'une responsabilité, non pas une stratégie de communication ».

Extension des terrasses, mode d'emploi

Le sujet anime les discussions. A l'heure du déconfinement, les terrasses fourmillent à l'idée de déployer leurs tables et chaises colorées. Mais dans quelle conditions et selon quelles modalités ? « Nous avons déjà des accords avec la ville Avignon afin d'agrandir les terrasses, tout en respectant les voisins, commerces et autres occupants de la chaussée », précise l'Umih du Vaucluse qui communiquera sous peu un guide sanitaire. Destiné à clarifier les mesures, il mettra notamment en exergue les modalités d'espacement des tables. La capacité d'accueil réduite à 50% ? Patrice Mounier trouve la mesure guère pertinente. « La jauge ne veut rien dire pour moi. C'est simple, ce sera 1m entre les dossiers des chaises et 1m entre deux tables. Les terrasses seront contrôlées par la police municipale et nationale ». Le président en appelle toutefois à la responsabilité de chacun, durant une période estivale ou les forces de l'ordre auront certainement d'autres chats à fouetter qu'inspecter le nombre de centimètres entre chaque table. Pour les restaurateurs et cafetiers souhaitant étendre leur terrasse, ceux-ci sont invités à se rapprocher de la municipalité et du domaine public afin de constituer un dossier qui passera en commission.

Par ailleurs, en collaboration avec le Pôle emploi, la Mission locale Grand Avignon et Acto, l'Umih lance une formation du 25 mai au 30 juin, dédiée aux serveurs en restauration. 12 demandeurs d'emploi seront ainsi recrutés au sein d'entreprises ayant donné leur engagement. « Je prends souvent l'exemple de Thierry Marx et ses méthodes innovantes et performantes de formation. Cela prouve qu'il est tout à fait possible de former en 5 semaines des jeunes au métiers et sa pratique. » Une deuxième formation de commis de cuisine verra le jour en hiver.

Covid-19 : l'UMIH 84 demande aux élus des exonérations de taxes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Parce que la crise sanitaire perdure et plonge toujours plus dans l'incertitude les cafetiers, hôteliers et restaurateurs, le président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Vaucluse (UMIH 84) Patrice Mounier prend la plume pour demander aux élus du département leur aide à travers l'annulation des taxes Terrasse, Séjour et Publicité.

Parce qu'il estime que les municipalités ont un rôle à jouer dans le soutien et l'accompagnement des établissements actuellement fermés, Patrice Mounier vient d'adresser une série de courriers aux différents élus du département de Vaucluse. Parmi les demandes adressées aux maires, le président souhaite l'exonération, comme ce fut le cas l'an dernier, de la taxation des terrasses sur le domaine public pour le 1e semestre 2021 ainsi que l'agrandissement des terrasses aux endroits où cela est possible pour ceux qui ont un domaine public payant. Une demande qui va de pair avec l'exonération totale de la taxe sur la publicité, la TLPE (Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures), pour les professionnels l'ayant mis en place. Concernant la Ville d'Avignon, Patrice Mounier demande un soutien de la maire Cécile Helle dans la suppression de la taxe spéciale sur les déchets mise en place la Grand Avignon.

Le président de l'UMIH 84 s'est également adressé aux présidents des Communauté de communes et afin d'obtenir que les familles d'hébergement de chaque agglo ne payent pas le solde de la taxe de séjour 2020, que ces familles d'hébergement soient exonérées de tout ou partie de la collecte de la taxe de séjour en 2021 (du 6 juillet au 31 décembre 2021 pour le régime 'réel' et du 1er janvier au 31 décembre 2021 pour le régime 'forfaitaire'). Enfin, le président propose un dégrèvement des deux tiers du montant

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, « comme certaines communautés de communes l'ont fait en 2020 le Grand Avignon et la Communauté de communes Rhône Lez Provence » rappelle-t-il dans un communiqué.

Quant à la récente proposition de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse sur la mise en place d'une ouverture dérogatoire des restaurants, Patrice Mounier assure que « rien n'est encore fait. Il doit y avoir un test restaurant-entreprise et cela se fera au coup par coup. L'UMIH 84 ne peut s'engager dans cette initiative dès l'instant où le restaurateur ne pourra pas recevoir le même fonds de solidarité que s'il restait fermé, donc attention. »

Le tabou de l'alcoolisation fœtale



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Patrice Mounier, président de l'Umih 84 (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) a invité Denis Lamblin, président du Safthon à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre les troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Objectif ? Révéler un problème sanitaire et social que « la France gère très mal et qui atteint plus de 1,3M Français, 15 060 nourrissons chaque année, dont 362 de façon sévère». Un passage sous silence qui coûterait très cher en vies humaines et plus de 20 milliards à la société.

L'initiative du rendez-vous vient de Patrice Mounier, président de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) au bar restaurant Le Conservatoire de la Place Pie à Avignon. Autour de la table : Alexandre Davoust gérant du bar restaurant le Conservatoire, Denis Lamblin pédiatre et président de Saffrance et du Safthon, Patrice Mounier président de l'Umih, Catherine Grange pédiatre à Orange et Avignon et Isabelle Pitti neuropsychologue à Avignon vont longuement, méthodiquement, expliquer ce que l'on tait trop en France : l'alcoolisation foetale.

Pour l'humain et la collectivité

«Cette 4e édition mondiale du Safthon est destinée à faire prendre conscience au grand public des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et de l'importance du nombre de personnes touchées chaque année, en France et dans le monde », prévient Denis Lamblin, pédiatre. Les chiffres claquent, secs, étourdissants car le syndrome affecterait, chaque année, 15 060 nourrissons dont 362 de façon sévère et, finalement, plus d'1,3 millions de Français. Un passage sous silence qui coûterait, aussi à la collectivité, et toujours par an, 20 milliards € alors que «Les troubles causés par l'alcoolisation foetale (TCAF) sont la 1re cause de handicap d'origine non génétique entièrement évitable», s'indigne le pédiatre.

Un sujet grave passé sous silence

Le sujet est, en effet, surprenant. Un thème peu abordé voire absent du paysage français (Ndlr même si, quand-même, un spot 'pub' de la 6 mettant en scène les animateurs de la chaîne exhortent femmes enceintes et entourage à la consommation de boissons sans alcool). Pour lever ce silence qui pèse comme un tabou ? Des femmes et hommes de la santé s'inquiètent des troubles perçus «chez nombre de nourrissons, petits enfants, adolescents puis adultes 'différents' des autres mais dont ni eux ni leur entourage ne savent précisément ce qui se passe», relèvent Catherine Grange pédiatre et Isabelle Pitti. Des personnes à différents âges de leur vie qu'ils croiseront, chaque jour, dans leur cabinet ou bien dans les structures spécialisées, voire même dans la rue ou encore en prison. Mais il y a pire. Les professionnels de santé eux-mêmes, chacun isolé dans sa spécialité, pourraient ne pas faire le lien avec les troubles observés pour n'avoir pas été sensibilisés au problème de l'alcoolisation fœtale, sujet tabou et tu par les mamans elles-mêmes et, souvent même, par un entourage ignorant de l'addiction.

Alerter les femmes en âge d'être mères

Pour eux, cela ne fait aucun doute, la prise d'alcool durant la gestation qu'elle soit minime, occasionnelle ou prégnante entraîne des malformations psychique et/ou physique de l'enfant à naître, des lésions parfois invisibles qui impacteront toute sa vie ainsi que son entourage et, bien sûr, la société.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

«Les troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF) sont la 1re cause de handicap d'origine non génétique entièrement évitable.» Denis Lamblin, pédiatre

Pourquoi l'Umih 84 relaie-t-elle ce message ?

«Avec Alexandre Davoust, président de la branche Café-brasserie de l'Umih 84 et gérant du restaurant-bar 'Le Conservatoire', nous avons décidé de porter au jour ce problème d'ampleur qui est l'alcoolisation de la femme enceinte, rapporte Patrice Mounier président de l'interprofessionnelle. Il y a plusieurs années, j'avais eu vent du froid provoqué avec les vignerons pour l'apposition du discret logo prévenant la femme enceinte qu'elle ne devait pas boire d'alcool, mais j'étais loin de m'imaginer que le TCAF (Troubles causés par la consommation d'alcool fœtale) touche un enfant sur cinq ! C'est-à-dire que dès lors qu'une femme enceinte boit de l'alcool, elle expose son enfant à de multiples risques. Nous, chefs d'entreprise ainsi que nos employés sommes en 1ère ligne pour faire passer des messages et sensibiliser à ce problème. Des kits de communication comprenant des affiches, sets de table, et publications procurés par l'association Safthon seront distribués, en septembre aux établissements dans la région et le département, aux adhérents de l'Umih. Nous souhaitons faire perdurer cette initiative bien au-delà du mois de septembre, notamment auprès des jeunes puisque les jeunes-filles sont particulièrement concernées et que cette opération de sensibilisation sera également accueillie dans les collèges et lycées.»

Pourquoi en parler maintenant ?

«Parce que nous évaluons à 15 060 le nombre d'enfants naissant, chaque année en France, avec des troubles causés par l'alcoolisation fœtale assène Denis Lamblin, qui exerce à la Réunion et fondateur du mouvement pour l'information des populations et des professionnels de santé. Là-bas, en 2001, une dynamique collective innovante avait permis la création d'un réseau de prévention et de soins de proximité sous le nom de Reunisaf (Réunion syndrome d'alcoolisation fœtale). Il avait bénéficié du soutien de Simone Veil et reçu, en 2005, le Prix de l'Académie Nationale de médecine pour la lutte contre l'alcoolisme. Grâce à la collaboration des acteurs de la santé, du social, de l'Education nationale, de la Justice et des agents de proximité, plus de 75 % des femmes dépendantes avaient amélioré leur santé et des dizaines d'enfants étaient nés sans trouble. Les 3M€ dépensés en 11 ans pour ce programme avaient permis, à la société, de faire au moins 30M€ d'économie.»

Une action suspendue

«Cette action a été suspendue en 2012, alors qu'elle aurait mérité d'être reconduite, pérennisée et généralisée à toutes les régions françaises », reprend le médecin. L'association SAF France est néanmoins parvenue à obtenir de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) la création, en 2016, de deux centres de ressources expérimentaux pour la prévention de l'alcoolisation foetale, à La Réunion et en Nouvelle-Aquitaine. «Même si ces efforts récents sont louables, ils sont très insuffisants. Face aux enjeux sanitaires, sociaux, scolaires, judiciaires et économiques de ce fléau, la France peut- elle perdre chaque heure 1,3M€ et rester indifférente à la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

destruction de 15 060 cerveaux d'enfants, faute d'une politique sanitaire et sociale adaptée pour prévenir ce syndrome», s'indigne-t-il.

Quelles conséquences ?

«L'alcool, même à dose modérée, est un redoutable toxique tératogène -qui provoque des malformations- pour le cerveau en formation pendant la grossesse, provoquant troubles intellectuels et comportementaux chez au moins 15 060 nouveaux enfants chaque année (2 % des naissances), et peut-être chez bien plus selon les dernières études réalisées au Canada, en Italie et aux États-Unis (entre 2 % et 5 %). Ces troubles sont à l'origine de décrochage scolaire, de non-insertion professionnelle et de délinquance. Les économistes estiment leur coût annuel à 20 milliards d'euros pour la France.»

> **«Le logo barré figurant une femme enceinte sur les bouteilles d'alcool a été créé par les femmes Réunionnaises, lors de nos ateliers, pour prévenir des dangers de l'alcool sur le fœtus. C'est une belle réalisation dont elles peuvent être très fières.»**

En clair

«Le fœtus exposé à la consommation d'alcool in-utéro pourra souffrir de déficience visuelle, auditive, de trouble de l'attention, de conduite, de langage, souffrir de malformations congénitales, de troubles mentaux et comportementaux. A l'école l'enfant pourra être confrontés aux troubles cognitifs tels que des 'dys' : dyslexie et dysorthographie (apprentissage et acquisition du langage écrit), dyscalculie (activités numériques), dysphasie (développement du langage oral), dyspraxie (développement moteur), d'hyperactivité, trouble du développement des processus mnésiques… », précisent la pédiatre et la neuropsychologues. En France on parle de 6 à 8% de troubles dys. On peut dire que 4 à 5% des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3% sont dyspraxiques, et 2% sont dysphasiques, cependant aucune étude fiable n'a donné un chiffre des troubles Dys en France. «17,5% des adolescents incarcéré ont été cérébrolésés par l'alcool in-utéro. Enfin, leur difficulté à comprendre les règles sociales entrainent très souvent à une marginalisation sociale » observe Denis Lamblin.

La complexité du diagnostic

«Les TCAF peuvent prendre de nombreuses formes cliniques allant de la forme complète : le SAF : dysmorphie faciale, retard de croissance, malformations d'organes et retard mental à des formes incomplètes : difficultés d'apprentissage, troubles du comportement, troubles de l'auto-contrôle et des facultés d'adaptation sociale, précisent Catherine Grange, pédiatre et Isabelle Pitti neuropsychologue. Or les professionnels, en diagnostiquant mal ces TCAF, peuvent relier les troubles de l'enfant à un danger dont ce dernier ferait l'objet dans le cadre de sa famille, traduisant des problèmes strictement éducatifs ou liés à un parcours de vie difficile.»

Les freins qui empêchent de parler de l'alcool

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

«Les femmes que nous voyons et que nous interrogeons sur leur mode de vie souvent minimisent leur consommation », remarque Isabelle Pitti neuropsychologue à l'hôpital d'Avignon. Car cela demande à s'interroger sur sa propre consommation d'alcool que d'ailleurs l'on sous-estime et puis il y a la pression sociale, la honte, le déni, la peur de perdre son enfant qui pourrait être placé… ».

30 pays communiquent déjà sur ce trouble

Angleterre, Irelande, Italie, Allemagne, Pologne, Belgique, Australie, Brésil, Espagne, Suède, USA, Canada, Chili, Colombie, Uruguay, Pérou, Costa Rica, Nigeria, Côte d'Ivoire, Bénin, Kenya, Madagascar, Congo-Brazaville, Mozambique, Afrique-du- Sud, Inde, République de Corée, Russie, Taïwan, Thaïlande, tous ces pays ont pris la décision d'informer leur population du danger de l'alcoolisation fœtale.

En France

La sensibilisation croît en région avec l'Auvergne, Rhône-Alpes, la Bourgogne, la Bretagne, le Grand-Est, les Hauts-de-France, la Nouvelle Aquitaine, l'Ile-de-France, les Pays de la Loire, la Normandie, la Provence-Alpes-Côte d'azur, l'Occitanie, la Réunion, la Guyane et la Guadeloupe.

Les événements solidaires du Safthon

Les troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF) sont la première cause de handicap d'origine non génétique entièrement évitable. A l'occasion de la journée internationale des troubles causés par l'alcoolisation foetale, Saf France organise, mercredi 9 septembre et tout au long du mois, la 4e édition du Safthon, un panel d'événements pour sensibiliser les professionnels, le grand public et récolter des fonds. Cette édition mondiale est destinée à faire prendre conscience de l'importance du nombre de personnes touchées chaque année dans le monde. Le Safthon vise à rassembler dans un mouvement citoyen pour La défense des droits des enfants et des femmes, et le droit à l'égalité des chances.

Financer l'information

«Le Safthon nous permet de récolter des fonds afin de financer des actions de prévention dans les collèges -en 4 mois, dans notre région, nous en avons sensibilisé plus de 2 447-, d'accompagner la parole des femmes dépendantes de l'alcool et de mettre en œuvre une campagne de communication ambitieuse, précise Denis Lamblin. Avec 1€ le public finance la création et la distribution d'un flyer de sensibilisation, 7€ permettent la sensibilisation d'un collégien ou lycéen, 300€ de pourvoir à 1 mois d'intervention auprès d'une femme et de ses enfants. Enfin, il est possible de faire un don de 10€ par mois.»

http://saffrance.com/donner-au-safthon/

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



De gauche à droite Isabelle Pitti, Catherine Grange, Denis Lamblin, Alexandre Davoust et Patrice Mounier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Le logo barré figurant une femme enceinte sur les bouteilles d'alcool

Terrasses : les maires vauclusiens répondent à l'Umih

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Après avoir sollicité les maires du département pour demander la gratuité et l'agrandissement des terrasses afin de permettre un meilleur redémarrage d'activité des bars et restaurants vauclusiens, Patrice Mounier, président de l'Umih 84 (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) vient de recevoir les premières réponses.

Les réponses des maires

«Sur les 151 courriels envoyés, 10 adresses étaient mauvaises, 12 autres faisaient état de mairies fermées pour cause du confinement et 9 mairies ont répondu par la positive notre demande de gratuité, détaille le président de l'Umih, il s'agit : d'Avignon, de Bedarrides, de Caromb, de Carpentras, de Malaucène, de Roussillon, de Saint Martin-de-la-Brasque et de Vacqueyras. Par ailleurs, 11 mairies pratiquaient déjà la gratuité ou qui ne disposaient pas de terrasses : Althen-des-Paluds, Aubignan, Crillon-le-Brave, Mérindol, Puyméras, les Taillades, Sérignan-du-Comtat, Saint-Pierre-de-Vassols, Villars, Visan, Saint-Hippolyte-de-Graveyron. Deux mairies ont répondu 'à côté de la question' : Blauvac et Piolenc tandis qu'Oppède devait réunir son conseil municipal, information donnée par le courriel le 29 avril dernier laissé sans suite.»

« Aujourd'hui nous demandons aux chefs d'entreprises des bars-restaurants des villes vauclusiennes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

d’écrire à leurs maires pour obtenir la gratuité et l’agrandissement des terrasses, en se recommandant de la lettre de l’Umih 84 de début mai », poursuit le président de l’Umih 84.

Droit de terrasse des bars & restaurants : les mairies doivent prendre position au plus vite, il y a urgence !



«Nous avons écrit, début mai, aux 151 mairies du Vaucluse pour demander la gratuité et l’agrandissement des terrasses afin de permettre un meilleur redémarrage pour nos bars et restaurants

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

vauclusiens, explique Patrice Mounier, président de l'Umih 84 (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie). Seulement 23 réponses, en comptant les communes qui ne perçoivent pas de taxe pour les terrasses, nous ont répondu. C'est tout simplement incroyable, de ne pas répondre, de ne pas faire savoir que la gratuité a été votée et existe, ou de ne rien dire. Cette taxe avec un agrandissement de terrasse ce n'est pas un report d'échéance, c'est bien un véritable cadeau que fait la Mairie à ces bars-restaurants, alors, maires de Vaucluse, prenez position et aidez les bars et les restaurants !»

Vive la réouverture

«L'Umih 84 salue avec enthousiasme la réouverture des bars-restaurants du Vaucluse. Elle déplore toutefois que les discothèques n'aient pu bénéficier du même traitement. Si les concerts peuvent reprendre dans les bars-restaurants l'interdiction de danser reste, en espérant que le 22 juin, lendemain de feu la Fête de la musique, la danse puisse reprendre toute sa place.»

Aller enfin au resto

«Les bars-restaurants ont fait preuve de beaucoup d'assiduité et d'écoute pour pouvoir appliquer à la lettre les mesures sanitaires mises en place par les organisations professionnelles et le gouvernement pour cette réouverture. Le port du masque obligatoire lorsque l'on circule dans l'établissement est peut-être contraignant pour le client mais sachez que pour les serveurs et surtout pour les cuisiniers c'est une rude épreuve physique à laquelle ils se soumettent pour la santé de tous.»

L'enjeu de la terrasse

«Pour permettre un nouveau départ l'Umih 84 a demandé à toutes les mairies du Vaucluse la gratuité du domaine public ainsi que l'agrandissement des terrasses lorsque c'est possible sans gêner le riverain. Des mairies ont répondu à notre demande, qu'elles en soient publiquement remerciées. D'autres nous ont appris qu'aucune taxe n'était perçue pour les terrasses dans leur commune, ce qui est encourageant, Pour les autres, espérons qu'elles ont tout simplement oublié de nous répondre. C'est pourquoi nous demandons aux chefs d'entreprises des bars-restaurants des villes Vauclusiennes d'écrire à leurs maires pour obtenir la gratuité et l'agrandissement des terrasses, en se recommandant de la lettre de l'Umih 84 du début mai). Sachez chers clients que les bars restaurants vous attendent les bras ouverts avec le masque sur le visage.»

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Les hôteliers et les taxis avec les personnels soignants du centre hospitalier d'Avignon



Les professionnels de l'hôtellerie et les taxis du Vaucluse viennent de s'engagés pour accompagner les personnels soignants du centre hospitalier d'Avignon. Cette mobilisation fait notamment suite aux annonces du président de la République, permettant aux personnels soignants de bénéficier de la prise en charge par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leurs frais de taxi et de nuitées d'hôtel pour assurer leurs missions dans les établissements de soins.

Les frais avancés

Dans ce cadre, et grâce à une collaboration rapprochée entre le centre hospitalier d'Avignon, les fédérations professionnelles et les services de l'État, deux conventions ont été signées entre le Centre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

Hospitalier d'Avignon, les taxis et les professionnels de l'hôtellerie. Les prestations de taxi et d'hébergement pour les personnels soignants seront assurées, dans le respect des règles sanitaires indispensables. Ces frais, pris en charge par la CPAM, seront avancés par le centre hospitalier d'Avignon afin d'éviter aux personnels soignants de le faire.

Hébergement et déplacement

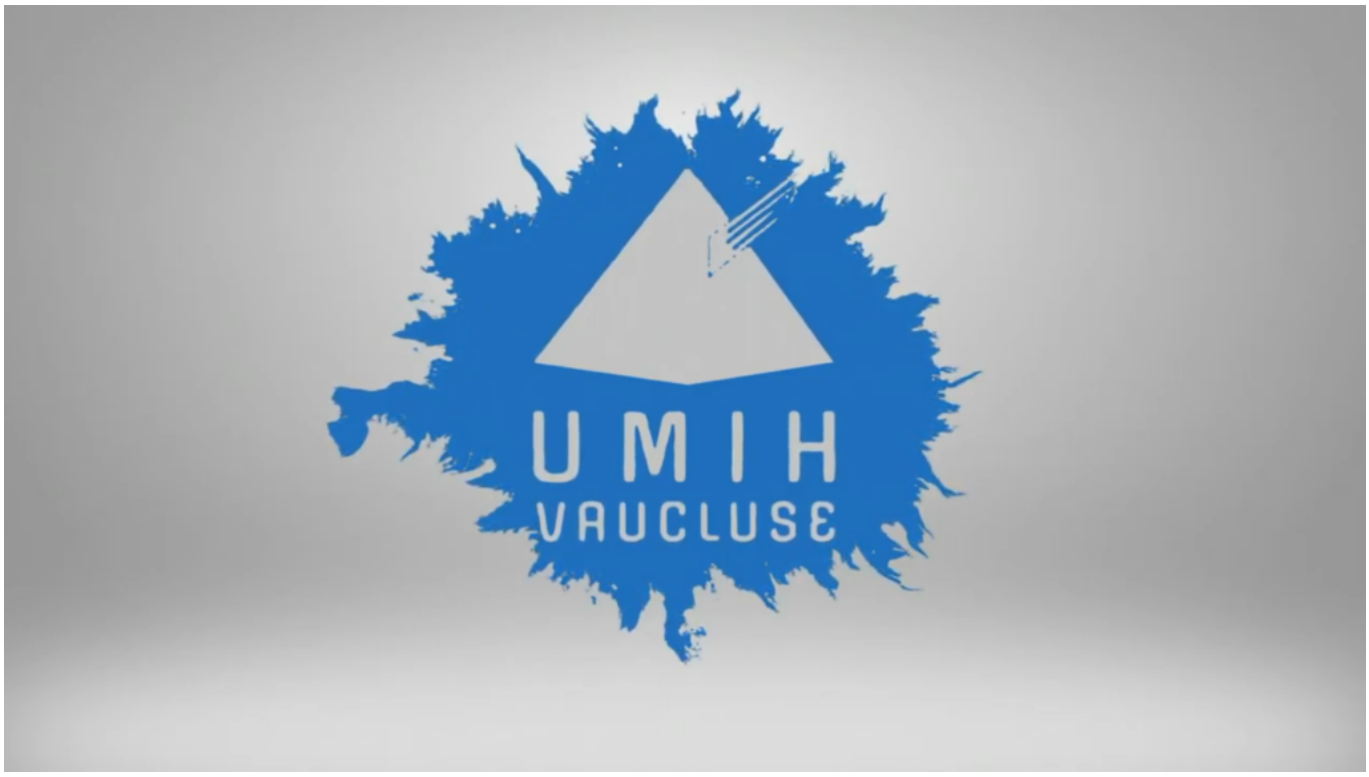
Concrètement, les chambres d'hôtels peuvent ainsi être réservées pour les personnels soignants par le centre hospitalier afin d'être hébergés à proximité de leur lieu de travail, sans rentrer chez eux s'ils habitent loin ou s'ils souhaitent s'isoler en cas de risque de contamination. Pour les accueillir au mieux et leur permettre de continuer à être parfaitement opérationnels sur la durée, une capacité d'hébergement provisoire dans les hôtels a pu être identifiée dans le département de Vaucluse, en lien avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih). Ce dispositif permettra également le cas échéant de faciliter les conditions d'accueil de personnels soignants appelés en renfort, afin de soutenir les équipes en place déjà fortement mobilisées.

Par ailleurs, une convention entre le Centre hospitalier d'Avignon et l'Association des taxis radio avignonnais (Atra) a également été signée, en lien avec le syndicat départemental des artisans taxis de Vaucluse pour les personnels soignants affectés en cellule de crise, afin d'assurer leur déplacement lorsqu'ils sont confrontés à des dépassements d'amplitudes horaires.

Le président de l'UMIH 84 demande l'annulation des taxes terrasse et séjour pour les commerçants avignonnais

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



Patrice Mounier, président de l'UMIH 84 (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Vaucluse) demande à Cécile Helle, maire d'Avignon et à Joris Hébard, maire du Pontet, «qui ont tous les deux conservé la compétence tourisme de leur ville, de ne pas demander aux cafetiers et restaurateurs la taxe terrasse 2020. D'ores et déjà les maires de Cavaillon, Gérard Daudet, de Vacqueyras Jean-Marie Gravier et de Vaison-la-Romaine Jean-François Périlhou avaient, d'eux-mêmes, annulé la taxe terrasse pour cette année ». Le président de l'interprofessionnelle réitère également sa demande d'annulation de la taxe de séjour, pour le solde 2019 et l'année complète 2020, au bénéfice des hôteliers avignonnais. Dans le même esprit, Patrice Mounier a étendu sa demande à tous les présidents d'EPCI vauclusiens (Etablissement public de coopération intercommunale).

Lettre ouverte

Dans sa lettre ouverte aux élus des villes et des communautés d'agglomération et de communes de Vaucluse, et en particulier à Cécile Helle, maire d'Avignon, le président de l'UMIH 84 explique : «La crise sanitaire et le confinement résultant de l'épidémie de Covid-19 débouchent sur une crise économique sans précédent, la plus terrible depuis 1945. Plongé en activité zéro depuis le 15 mars pour éviter la propagation du virus, le secteur de l'hôtellerie-restauration est frappé de plein fouet et pourrait ne pas s'en relever, faute de mesures de relance et d'aides massives au secteur. C'est pourquoi, nous vous avons fait plusieurs demandes pour aider nos professionnels avignonnais du tourisme. Vous connaissez notre implication dans votre ville, Vous savez que nous pouvons faire passer des messages forts concernant tout ce qui se passe dans le tourisme avignonnais. Vous savez également notre engagement à vouloir

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

qu'Avignon se dote d'un véritable adjoint au tourisme avec lequel nous pourrions travailler. Vous savez que nos adhérents s'impliquent dans la politique touristique de votre ville, à travers le festival du Livre par exemple. C'est pourquoi nous vous demandons à ce que les hôteliers Avignonnais ne payent pas la taxe de séjour (solde 2019 et année complète 2020). Nous vous avions déjà demandé cela à la sortie de la crise Gilets jaunes et il nous avait été répondu que cela était impossible. Nous nous sommes renseignés auprès des juristes de l'UMIH Nationale qui explique que c'est l'Etat qui a créé la taxe de séjour, fixé le dispositif et le cadre de cette taxe de séjour mais que c'est aux maires ou aux président d'EPCI d'adapter cette collecte de la taxe de séjour ou non. Cela veut dire que c'est à vous, Madame le Maire, de décider avec vos élus de ce que vous faites avec cette taxe de séjour.»

http://www.umih84.fr/

Plaidoyer pour une année blanche 2020



Patrice Mounier, président de l'Umih84 (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Vaucluse) interpelle les Pouvoirs publics : «Tout d'abord, les difficultés que nos professions rencontrent ne sont rien par rapport à la tragédie qui fond sur la France et aux drames qui touchent de nombreuses familles françaises.»

Le ciel nous est tombé sur la tête

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

«Au début de cette crise sanitaire, nous pensions que ça n'était grave mais c'était sans imaginer les conséquences induites sur nos entreprises, nos vies et notre façon de vivre. Le ciel nous est tombé sur la tête samedi 14 mars lorsque le Gouvernement a demandé à ce que nous fermions nos établissements. Nous avons, alors, rangé nos tables, chaises, cuisine, donné la marchandise à des associations et parfois jeté quand nous ne pouvions faire autrement, et puis nous nous sommes demandé ce que nous allions devenir.»

Gilets jaunes, réforme de la retraite et maintenant Covid-19

«Nous avons l'impression de rejouer la pièce des 'Gilets jaunes de 2018-2019' et celle des 'grèves pour les retraites 2019'. Cela fait 17 mois que nous traversons des crises, le plus souvent en première ligne. Alors nous demandons, pour toute l'année 2020, la suppression de la taxe de séjour pour les hôtels, celle des droits de terrasse sur le domaine public pour les cafetiers et les restaurateurs et à ce que l'activité partielle soit payée à 100% du salaire, jusqu'à hauteur des 39h /semaine, car nous devons bien cela à nos salariés qui, toute l'année, travaillent et pourtant perdront 18% de leur salaire.»

Fonds de solidarité

«Nous sommes reconnaissants de la mise en place d'un fonds de solidarité qui permettra aux très petites entreprises de toucher 1500€, voire plus dès le mois d'avril. Nous souhaitons sa mise en place, mensuellement, jusqu'à la fin de la crise économique et préconisons que le dispositif soit élargi aux petites et moyennes entreprises.»

Solidarité

«Combattre le Covid-19 est notre priorité pour la santé de tous. Plus de 350 chambres d'hôtels ont été mises à disposition de la Préfecture dans notre département, avec du personnel ainsi que le matériel nécessaire -dès qu'il sera livré- afin de loger le personnel médical, militaire ainsi que les personnes en grande difficulté. Nous sommes fiers de participer à cet effort indispensable pour sauver des vies.»

L'appel de l'Umih 84 aux candidats aux municipales

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026



En prévision des élections municipales en mars prochain, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Vaucluse (Umih 84) s'invite dans la campagne en publiant 'Destination tourisme', un livret en forme d'appel aux candidats pour favoriser l'activité touristique dans les communes.

« Les acteurs du secteur se mobilisent pour aller à la rencontre des candidats afin de porter nos idées, souligne Patrice Mounier, président de l'Umih 84. Nous lançons un appel aux maires à travailler ensemble, main dans la main, pour être force de propositions afin que chacun puisse bénéficier toute l'année du dynamisme économique généré par l'activité touristique. »

■ Taxe de séjour et maîtrise du parc d'hébergement

Dans un département qui regroupe 1 607 restaurants, 340 hôtels, 356 cafés/bars, 84 traiteurs et 12 discothèques, l'Umih souhaite interpeller les candidats sur des sujets porteurs comme l'attractivité touristique, l'emploi, la fiscalité, les réglementations ou encore l'amélioration de l'empreinte écologique des établissements et le développement des circuits courts. « On souhaite une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 novembre 2026

position claire des maires sur des questions telles que la collecte de la taxe de séjour ou la maîtrise du parc d'hébergement face aux plate- formes de location comme Airbnb, explique le président de l'Umih 84. Demain, les nouvelles prérogatives des maires vont les amener à prendre des dispositions importantes, explique le président vauclusien. Qu'il s'agisse de fiscalité ou de règlementation (vie nocturne, ouverture de débit temporaire de boisson), leurs choix vont influencer le développement des cafés, hôtels et restaurants et auront un effet sur l'activité économique dans chaque commune. »

> « Un délégué au tourisme dans chaque mairie du Vaucluse. »

Et pour faire du tourisme un facteur de valorisation pour toutes les communes, l'Umih invite les futurs maires à nommer des adjoints entièrement délégués à ce secteur d'activité.

■ Valoriser et accompagner l'activité touristique

« Sur le plan national on n'a pas de ministre du tourisme et il en est de même dans les mairies où il n'y a aucun relais, se désole Patrice Mounier. Or dans le Vaucluse, il n'y a pas une ville qui n'accueille pas du tourisme. Parmi nos propositions, nous souhaiterions qu'il y ait un délégué au tourisme dans chaque mairie du Vaucluse qui puisse trans- mettre aux établissements publics de coopération intercommunale (ndlr : détentrices de la compétence Tourisme) les volontés des acteurs du secteur et qui ait surtout une vraie marge de manœuvre pour valoriser et accompagner l'activité touristique, qui reste la première industrie dans notre département. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !